

FORMULAIRE SUR LE CODE DE CONDUITE (violences à caractère sexuel)

Code de conduite en relation pédagogique ou d'autorité

Le Collège considère qu'aucune relation amoureuse ou sexuelle entre un membre du personnel en relation pédagogique ou d'autorité et un étudiant ne peut être tolérée. Ainsi, tout membre du personnel en relation pédagogique ou d'autorité doit éviter de développer une telle relation.

Dans le cas où une telle relation existerait avant l'entrée en vigueur du Code de conduite ou si elle s'instaurait malgré tout par la suite, la personne en relation pédagogique ou d'autorité a la responsabilité d'en aviser immédiatement par écrit la direction des ressources humaines afin que des dispositions soient prises pour que la relation pédagogique ou d'autorité cesse (par exemple, transfert de groupe, évaluation par un autre enseignant, etc.).

Le code s'applique également quand des moyens technologiques sont en cause. Le Collège rappelle que sa politique en cette matière limite les relations entre un membre du personnel et un étudiant à des échanges professionnels, c'est-à-dire que les messages et visuels partagés sur des médias sociaux et autres moyens de communication technologiques portent uniquement sur des activités du Collège et n'ont aucun caractère personnel ou amical.

Nom complet : _____
Nom *Prénom*

Fonction au Collège : _____

DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je, en vertu du Code de conduite en relation pédagogique ou d'autorité, déclare ce qui suit :

Signature : _____

Date : _____

RÉCEPTION DE LA DÉCLARATION

Déclaration reçue par : _____
Nom, prénom *Titre*

Signature : _____ Date : _____